

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/044/2007 – ÉFAI
13 décembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 256/07 (AMR 23/036/2007, 5 octobre 2007) Menaces de mort / Craintes pour la sécurité

COLOMBIE

Javier Correa (h), président du Sindicato Nacional de Trabajadores de la Industria de Alimentos (SINALTRAINAL, Syndicat national des travailleurs de l'industrie agroalimentaire)

José Domingo Florez (h), responsable de la section de Santander du SINALTRAINAL

ainsi que leurs proches

et les autres membres du SINALTRAINAL

Nouvelle personne menacée : Luis Eduardo García (h), autre responsable de la section de Santander du SINALTRAINAL

Javier Correa, président du Sindicato Nacional de Trabajadores de la Industria de Alimentos (SINALTRAINAL, Syndicat national des travailleurs de l'industrie agroalimentaire), ainsi que José Domingo Florez et Luis Eduardo García, deux responsables de cette organisation, ont été menacés de mort par des paramilitaires bénéficiant du soutien de l'armée. Ils courent un grand danger, de même que leurs proches et les autres membres du SINALTRAINAL.

Le 6 décembre, José Domingo Florez a reçu une lettre de menaces de mort du Frente Aguilas Negras (Front des Aigles noirs) à son domicile, dans la municipalité de Bucaramanga (département de Santander). Elle accusait José Domingo d'appartenir à un groupe de guérilla et le déclarait, lui et sa famille, « objectif militaire ». La lettre leur enjoignait par ailleurs de quitter la région, sans quoi ils se verraient enterrer dans des charniers avec d'autres syndicalistes et leurs familles.

Le lendemain, une autre lettre signée du Front des Aigles noirs est arrivée aux bureaux du SINALTRAINAL à Bucaramanga. Elle menaçait de mort Javier Correa et Luis Eduardo García, les accusant d'être des porte-parole des forces de la guérilla et les déclarant « objectifs militaires ».

Les dernières menaces datent du 10 décembre ; elles émanaient du même groupe paramilitaire et ont de nouveau été envoyées au domicile de José Domingo Florez. Le message faisait référence à Javier Correa, José Domingo Florez et Luis Eduardo García et prévenait que leurs familles étaient en danger et que tous finiraient découpés en morceaux. Il disait également qu'il leur restait peu de temps pour quitter le département et que s'ils ne partaient pas, le seul endroit où ils iraient serait une fosse commune pour eux et leurs proches.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le contexte du conflit colombien vieux de quarante ans, les syndicalistes sont régulièrement qualifiés de « *subversifs* » par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires. Ces critiques sont souvent émises à l'occasion de conflits sociaux ou de négociations sur les conditions de travail. De nombreux syndicalistes ainsi accusés ont été victimes, par la suite, d'atteintes à leurs droits humains, notamment de menaces de mort et d'assassinats.

Ces dernières années, des membres du SINALTRAINAL ont participé à plusieurs conflits sociaux, souvent contre de grandes sociétés multinationales. La plupart du temps, ces conflits s'accompagnent de témoignages faisant état d'atteintes contre des syndicalistes. Les membres du SINALTRAINAL ont reçu maintes menaces de la part de groupes paramilitaires au cours des derniers mois.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à assurer la protection de Javier Correa, José Domingo Florez et Luis García, de leurs proches et des autres membres du SINALTRAINAL, conformément aux souhaits de ces personnes ;
- priez-les d'ordonner l'ouverture d'une enquête impartiale et exhaustive sur les menaces de mort dont les membres du SINALTRAINAL ont été la cible, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice tous les responsables présumés de tels agissements ;
- demandez-leur de prendre des mesures énergiques pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires opérant dans la région et pour rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies ;
- engagez-les à appliquer pleinement les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains (dont font partie les syndicalistes) et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Vice-président de la République :

Dr. Francisco Santos Calderón

Vicepresidencia, Carrera 8A No 7-27, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 444 2158 (veuillez demander la ligne de fax : « Me da tono de fax por favor »)

Formule d'appel : Estimado Sr. Vicepresidente Santos, / Monsieur le Vice-Président,

Ministre de la Protection sociale :

Dr. Diego Palacio Betancourt

Ministro de Protección Social

Ministerio de Protección Social, Carrera 13 No 32-76, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 330 5050

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4

Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro de poste 2017)

Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur,

COPIES À :

SINALTRAINAL

Carrera 15# 35-18

Bogotá, Colombie

Médiateur pour les droits humains :

Sr. Volmar Antonio Pérez Ortiz, Defensor del Pueblo, Defensoría del Pueblo,

Calle 55, No. 10-32/46 oficina 301, Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 JANVIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.